

INFO CRÉDIT

Déduction des intérêts d'emprunt : c'est officiel !

La loi de Finances pour 2008 confirme l'instauration de la déduction des intérêts d'emprunt. Mode d'emploi d'un bonus fiscal plutôt appréciable.

Pour qui ? Tous particuliers qui financent leur résidence principale par un crédit pourront déduire de leurs impôts une partie des intérêts payés dans le cadre de ce prêt.

Quand ? La mesure concerne, à l'heure où nous mettons sous presse, tous les achats (y compris dans le neuf) réalisés à compter du 23 août 2007. Mais la mesure devrait être étendue aux acquisitions effectuées depuis le 6 mai 2007, conformément aux promesses du président de la République. Point de départ de la mesure : date d'achèvement des travaux ou date de livraison du logement (au choix de l'emprunteur).

Combien ? Vous pourrez déduire 40 % des intérêts de vos impôts la première année de remboursement, puis 20 % par an chacune des quatre années suivantes, dans la limite de 3 750 € par an pour une personne seule et de 7 500 € par an pour un couple marié plus 500 € par personne à charge. Ainsi, la déduction maximale atteint 1 500 € la première année pour un célibataire, puis 750 € par an pendant les quatre années suivantes. Pour un couple, la déduction passe à 3 000 € toujours la première année plus 200 € par personne à charge. Les années suivantes, le couple déduit 1 500 € plus 100 € par personne à charge. Les particuliers non imposables reçoivent un chèque du Trésor public.